

VILLE DE  
NOTRE-DAME-DES  
**PRAIRIES**



APPEL DE DOSSIERS POUR  
**EXPOSITIONS**

 Centre/  
des **Arts** et  
**Loisirs**  
/ Alain\_Larue

La Ville de Notre-Dame-des-Prairies invite les artistes professionnels à soumettre leur dossier pour un projet d'exposition lors de la saison 2024-2025.

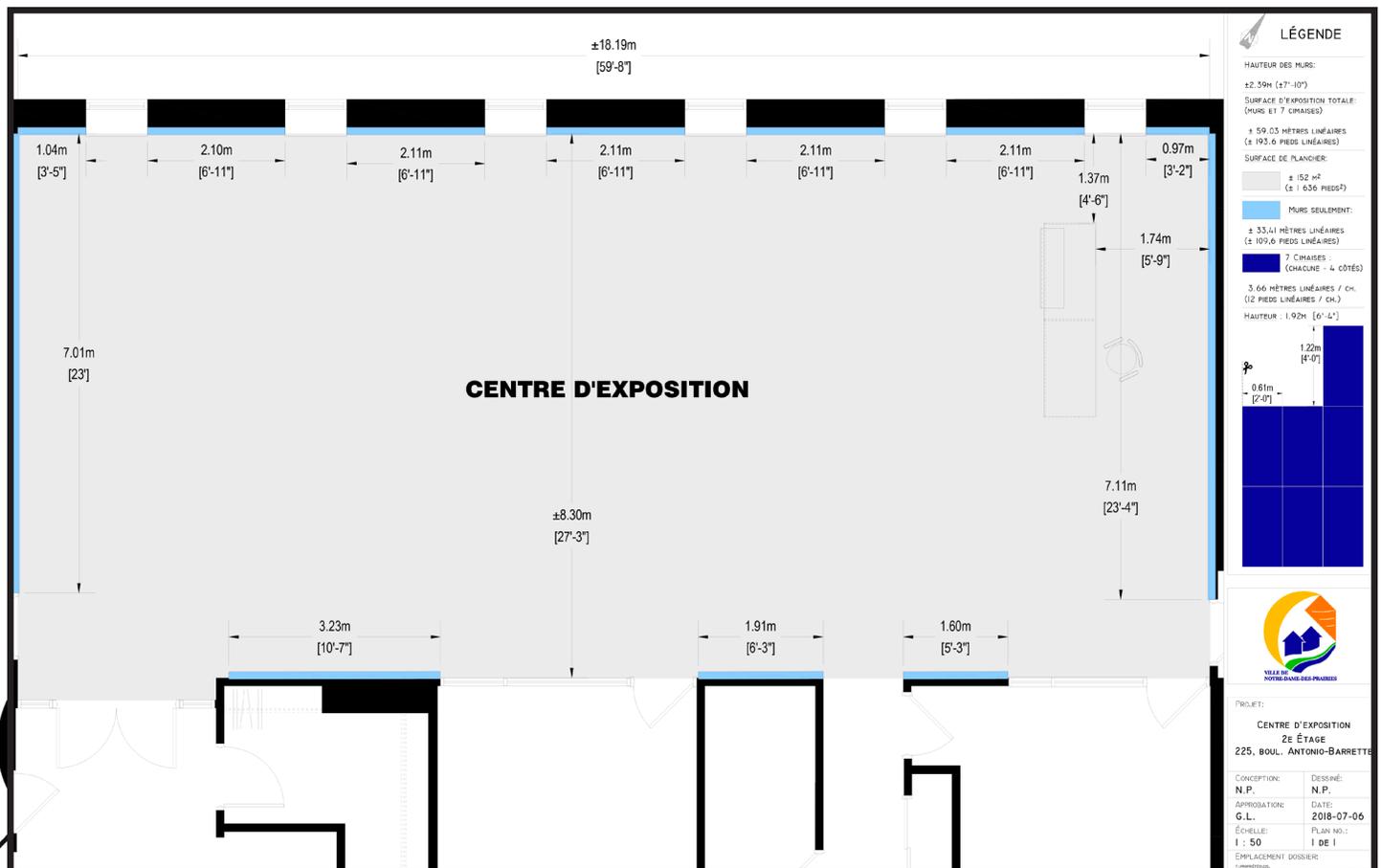
### La Ville de Notre-Dame-des-Prairies :

Laissez-vous surprendre par la qualité et la diversité des activités culturelles présentées à Notre-Dame-des-Prairies. La programmation qui se renouvelle au fil des saisons se veut accessible et audacieuse. Les nombreux rendez-vous mis sur pied par la Ville ou en collaboration avec d'autres acteurs de la scène artistique témoignent d'une réelle volonté de faire rayonner la culture sous toutes ses formes. Que ce soit lors des résidences d'artistes, les événements extérieurs ou les expositions d'arts, la Ville de Notre-Dame-des-Prairies sait se démarquer à travers la province pour son support aux artistes et créateurs.

### Centre des arts et des loisirs Alain-Larue (CALAL)

Situé au 2<sup>e</sup> étage du 225, boulevard Antonio-Barrette à Notre-Dame-des-Prairies, notre centre d'exposition comprend une salle d'exposition de 150 m<sup>2</sup> proposant plus de 50 mètres linéaires d'affichage en incluant nos 7 cloisons mobiles (cimaises). En plus, nous possédons quelques socles ainsi qu'un local adjacents peuvent être utilisés comme atelier, lieu d'animation, à des fins de médiation culturelle ou tout autre besoin dans le cadre des expositions.

Nous exposons, à la salle du Centre des arts, des artistes professionnels ou en voie de le devenir.



## Conditions et avantages

- Exposition d'une durée de 5 à 6 semaines.
- Aucune commission n'est prise sur les ventes. Cependant, le CALAL ne s'occupe pas des transactions, mais simplement de mettre l'artiste en lien avec les acheteurs potentiels.
- Un cachet d'exposition est remis aux artistes admissibles selon la *Loi sur le statut professionnel des artistes des arts visuels, des métiers d'art et de la littérature* (S-32.01)
- Le CALAL s'occupe de la promotion, du montage, du vernissage et de la surveillance de l'exposition.

Pour que votre candidature soit considérée, votre dossier devra inclure les documents suivants:

## Dossier d'artiste complet :

- o Une présentation détaillée de votre projet d'exposition avec son titre
- o Votre curriculum vitae
- o Démarche artistique
- o Votre dossier de presse (avec les articles majeurs seulement)
- o Dix (10) photos en haute résolution (300 DPI min.), bien identifiées (médium, format, dimensions)
- o Enveloppe affranchie pour le retour de votre dossier si vous l'envoyez par la poste ou en personne.

## Personnes ressources :

Veillez nous contacter pour plus d'information, la liste des équipements disponibles et de l'aide afin de présenter votre projet.

### Mathieu Lagacé

Directeur du Service de la culture  
et des loisirs  
450 759-7741, poste 236  
mlagace@notredamedesprairies.com

### Mathieu Soucy

Agent de développement culturel  
450 759-7741, poste 235  
agent.culture@notredamedesprairies.com

**Veillez envoyer votre dossier avant le 12 février à midi.** Il est de votre responsabilité de vous assurer de la transmission de votre dossier. Les dossiers incomplets peuvent n'être pas considérés lors de l'analyse des candidatures.

